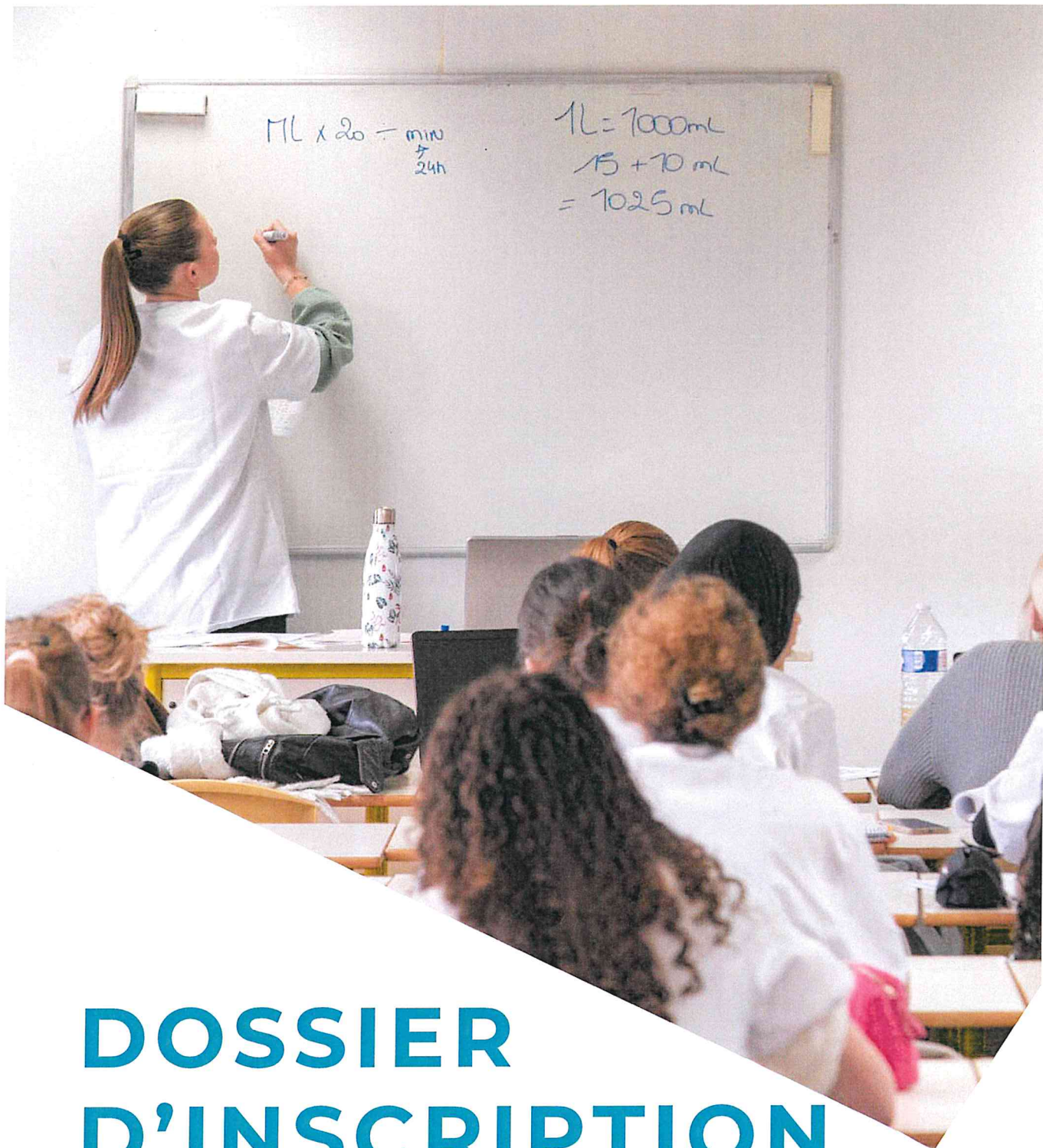




DOSSIER D'INSCRIPTION

SÉLECTION EN INSTITUT DE
FORMATION EN SOINS
INFIRMIERS

CANDIDAT RELEVANT DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
CONTINUE


L'I.F.S.I.
Institut de Formation
En Soins Infirmiers
AMBROISE PARÉ

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 2026

Epreuves de sélection FPC

Instituts de formation en soins infirmiers préparant au diplôme d'état
d'infirmier

Session 2026

Le candidat de Formation Professionnelle Continue doit justifier **3 ans d'expérience** professionnelle et de cotisation à un régime de protection sociale au 14 janvier 2026.

La sélection professionnelle continue se fait **HORS** Parcoursup.

Ouverture des inscriptions	Mercredi 1 ^{er} octobre 2025
Clôture des inscriptions	Mercredi 14 janvier 2026 <i>au plus tard à minuit, cachet de la poste faisant foi</i>
Epreuves écrites	Mercredi 28 janvier 2026 matin, <i>sur convocation</i>
Epreuve orale	Du 26 au 30 janvier 2026, <i>sur convocation</i>
Affichage des résultats	Vendredi 6 février 2026 à partir de 14h00
Date limite inscription à l'IFSI Ambroise Paré <i>(si réussite aux épreuves de sélection)</i>	Lundi 16 février 2026 <i>(minuit dernier délai)</i>

Tarif Epreuves de sélection FPC : 110 € - règlement par Carte bancaire
(Représentant les droits d'inscription qui une fois versés resteront acquis et pour lesquels aucun remboursement ne sera accordé)

Constitution du dossier d'inscription	
<i>Sélection candidat relevant de la Formation Professionnelle Continue 2026</i>	<i>Réservé à l'IFSI</i>
1. La fiche d'inscription aux épreuves de sélection FPC remplie et signée	
2. Une photocopie de la carte d'identité en cours de validité	
3. Règlement par CB de 110 €	
4. 2 enveloppes autocollantes format 220x110 allongé sans fenêtre (avec nom et adresse précise du candidat) affranchies avec vignette à 6 € uniquement non datée au tarif poste en vigueur pour envoi en recommandé avec Accusé de Réception (les timbres seront refusés)	
5. 2 avis recommandés avec accusé de réception dûment remplis au stylo bille (destinataire : Nom et adresse du candidat – expéditeur : IFSI Ambroise Paré 39-41 rue de Paris 59370 Mons en Baroeul	
6. Le curriculum vitae	
7. La lettre de motivations	
8. Une copie du ou des diplômes obtenus	
9. Un ou plusieurs certificats du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel et attestations de formation continue (Minimum 3 années d'expérience au 14/01/2026)	
10. Pour le candidat positionné sur le Parcours spécifique en accord avec son employeur, la fiche de sélection au Parcours spécifique dûment complétée et signée	



Nouveaux locaux rentrée 2026

(Villeneuve d'Ascq – accès métro 4 cantons)

Modalités de concours FPC

Candidats concernés :

Le concours concerne les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.

Epreuves de sélection :

Les épreuves de sélection sont au nombre de deux :

1- Epreuve écrite :

L'épreuve écrite est **notée sur 20 points**. Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égale sur 2 sous-épreuves soit 30 minutes :

- Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social est notée sur **10 points**. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
- Une sous-épreuve de calculs simples est notée sur **10 points**. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

2- Epreuve orale :

L'épreuve orale porte sur l'expérience professionnelle du candidat. L'entretien de vingt minutes est **noté sur 20 points**. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant les pièces suivantes : la copie de la pièce d'identité, le(s) diplôme(s), les attestations employeurs et attestations de formations continues, un Curriculum Vitae et la lettre de motivation.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Pour être admis le candidat doit obtenir un total d'au moins 20 sur 40

Résultats :

Les résultats seront affichés à l'IFSI à la date du vendredi 6 février 2026 à 14h00.

Tous les candidats obtiendront leurs résultats aux épreuves de sélection par lettre recommandée.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles sont organisées.

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis.

Cependant, une dérogation pour un report d'admission à la rentrée de l'année suivante est accordée de droit en cas de : (Cf. Arrêté du 31.07.09 modifié par l'arrêté du 13.12.18 - Titre Ier – Art 4)

- Congé de maternité
- Garde d'un enfant de moins de 4 ans
- Rejet de demande d'accès à la formation professionnelle ou à la promotion sociale
- Rejet de demande de congé formation
- Rejet de demande de mise en disponibilité
- En outre, en cas de maladie, d'accident ou si l'étudiant apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report exceptionnel peut être accordé par le Directeur de l'Institut de Formation.

Le Directeur de l'Institut de Formation fixe la durée des dérogations lorsqu'elles sont supérieures à un an ou en cas de demande de renouvellement, dans la limite des 3 ans.

Tout(e) candidat(e) ayant bénéficié d'un report d'admission doit, **avant le 1er Mars de l'année suivante**, confirmer son intention de reprendre sa scolarité. Le report d'admission n'est valable que dans l'Institut où le (la) candidat(e) a été initialement affecté(e).

Les candidats ne respectant pas les instructions figurant dans les notifications individuelles, notamment les délais d'inscription dans les instituts, seront réputés avoir renoncé définitivement aux bénéfices des épreuves de sélection.

Informations parcours spécifiques :

L'arrêté du 3 juillet 2023 propose un **parcours spécifique d'accès en deuxième année** de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants selon des conditions précises définies et **sur l'engagement de l'employeur**. Les objectifs de ce parcours consistent à la mise en place d'une **formation accélérée destinée à des aides-soignants expérimentés** permettant de bénéficier d'une dispense totale et automatique de la première année de formation en soins infirmiers.

Textes de référence :

Lien : <https://sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-de-la-sante/les-formations-aux-metiers-de-la-sante/article/formation-en-soins-infirmiers-pour-les-aides-soignants>

Instruction N° DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants.

Nous attirons votre attention sur le fait que la **formation spécifique de 3 mois est proposée dans les IFSI engagés dans le dispositif** des départements du Nord et du Pas de Calais. Si vous vous positionnez sur ce dispositif, merci de préciser l'institut dans lequel vous souhaitez suivre le parcours de formation de 3 mois dans la liste ci-après. Vous aurez toutefois la **possibilité de rejoindre en 2ème année l'IFSI de votre choix**, sous réserve de l'accord des directeurs concernés.

Liste des IFSI délivrant la formation du parcours spécifique sur l'agglomération lilloise :

- IFSI ISEFORM, Loos
- IFSI F.M.M.S.S., Lomme
- IFSI Croix Rouge Compétence, Lens
- IFSI Valentine LABBE, Lille

La session de formation est ouverte pour un groupe d'un minima de 10 et d'un maximum de 15 candidats. Si toutefois vous êtes sur liste complémentaire ou que la session ne peut s'ouvrir, vous pourriez être réorienté vers l'un des instituts engagés dans le dispositif.

Les candidats retenus à l'issue de l'épreuve de sélection FPC recevront avec leur courrier de résultat le livret de positionnement phase 1.

CALENDRIER DU PARCOURS SPECIFIQUE	
6 février 2026	Affichage des résultats de la sélection FPC
16 février 2026	Confirmation des inscriptions en FPC
Du 02 au 13 mars 2026	Entretien de positionnement 1
Au plus tard le 16 mars 2026	Résultats des entretiens de positionnement
17 mars 2026 matin	Commission 1 - validation du parcours
Du 30 mars au 16 mai 2026	Cours du parcours spécifique (7 semaines)
Du 18 mai au 19 juin 2026	Stage du parcours spécifique (5 semaines)
Du 29 juin au 08 juillet 2026	Entretien de positionnement 2 et résultats
10 juillet 2026	Commission 2 - validation du parcours

Sélection FPC 2026	Fiche d'inscription Epreuves de sélection Institut de Formation en Soins Infirmiers Ambroise Paré
-------------------------------	--

Candidat		
Civilité	☐ Madame ☐ Monsieur	
Nom de famille		
Nom d'épouse (ou d'usage)		
Prénom(s)		
Date de naissance		Lieu de naissance
Age		Nationalité
Numéro sécurité sociale		
Coordonnées		
Adresse domicile		
Code postal		Ville
Téléphone domicile		Portable
Adresse mail		

Diplômes <i>(cocher la case correspondante et indiquer la date d'obtention)</i>	
☐ BAC série.....	Année d'obtention
☐ BAC PRO série	Année d'obtention
☐ Equivalence BAC	Année d'obtention
☐ Coursus universitaire	
☐ Autre diplôme	

Votre situation	
☐ Salarié(e) <i>(Veuillez compléter le tableau au verso de ce document et joindre les pièces justificatives)</i>	
☐ Demandeur d'emploi	
Inscrit à France Travail de depuis le	
Indemnisé(e) par France Travail, date de fin de droit	
Non indemnisé par France Travail, durée du chômage	

EMPLOIS

*Candidats justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale
à la date d'inscription aux épreuves de sélection, le mercredi 14 janvier 2026*

Période	Nom et adresse employeur	Emploi occupé	Nombre d'heures
Du Au			
Du Au			
Du Au			
Du Au			
Du Au			
Du Au			
Du Au			
Du Au			

Si nécessaire, compléter sur papier libre et le joindre aux dossiers

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document

A....., le
Signature :

FICHE DE SELECTION AU PARCOURS SPECIFIQUE - 2026

Veuillez compléter ce document si vous vous engagez, en accord avec votre employeur, sur le parcours spécifique

NOM de FAMILLE _____
(de jeune fille pour les femmes mariées)

PRENOM

NOM d'USAGE

DATE de NAISSANCE | | | | | LIEU DE NAISSANCE

Sexe : Masculin ☒ Féminin ☐ **Nationalité :**

[illegible]

TELEPHONE | | | | | | | | | TELEPHONE PORTABLE | | | | | | | | |

ADRESSE MAIL (OBLIGATOIRE)

Nom employeur

Adresse employeur

Liste des IFSI délivrant la formation du parcours spécifique : COCHER LA CASE CORRESPONDANTE

- ☐ 1 IFSI ISEFORM Loos (anciennement Santelys)
- ☐ 2 IFSI F.M.M.S.S. Lomme (Université Catholique de Lille)
- ☐ 3 IFSI Croix Rouge Compétence Lens
- ☐ 4 IFSI Valentine Labbé La Madeleine

La session de formation est ouverte pour un groupe d'un minima de 10 candidats et d'un maximum de 15 candidats. Si toutefois vous êtes sur liste complémentaire ou que la session ne peut s'ouvrir, vous pourriez être réorienté vers l'un des instituts engagés dans le dispositif.

☐ Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A Le

SIGNATURE.

IFSI Ambroise Paré
39-41 rue de paris- 59370 Mons en baroeul
03.20.06.49.52 - contact@ifsiambroisepare.fr
www.ifsiambroisepare.fr

DATES À RETENIR



Salon santé, social, paramédical et sports
4 octobre 2025 Grand palais Lille

Salon du lycée et de l'étudiant
15.16. et 17 janvier 2026 Grand palais Lille

Journée porte ouverte 24 janvier 2026

Journée Immersion* 4 et 11 février 2026
*** sur inscription à la JPO**



AMBIANCE AUDIO

